



Accusé de réception en préfecture  
02B-242000354-20170530-CONS-AG-17-040  
-DE  
Date de réception préfecture : 31/05/2017

**COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DE BASTIA**

*Conseil du 30 mai 2017*

**DELIBERATION DU CONSEIL**

**DE LA**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

**OBJET : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'INGENIEUR GENERAL**

L'An Deux Mille dix-sept, le 30 mai 2017 à dix-sept heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'hôtel de Ville de BASTIA en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François TATTI, sur convocation en date du 24 avril 2017.

**ETAIENT PRESENTS :**

Guy ARMANET, Serena BATTESTINI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean BIAGGINI, Valérie BIANCHI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Mattea LACAVE, Thérèse LORENZI, Jean-Joseph MASSONI, Jean-Louis MILANI, Julien MORGANTI, Emma MUSSIER, Lucien NATALI, Jean-Jacques PADOVANI, Philippe PERETTI, Linda PIPERI, Ivana POLISINI, Henri POYET, Louis POZZO DI BORGO, François-Xavier RIOLACCI, Dominique ROSSI, Michel ROSSI, Jean-Michel SAVELLI, François TATTI.

**ONT DONNE POUVOIR :**

Mme Françoise VESPERINI	à	M. François TATTI
M. Jean ZUCCARELLI	à	M. François-Xavier RIOLACCI
Mme Catherine MEZZANA	à	Mme Emma MUSSIER
M. Jean-Noël VALERY	à	M. Michel ROSSI
M. Michel CASTELLANI	à	Mme Ivana POLISINI
Marie-Dominique CARRIER	à	M. Jean-Joseph MASSONI
Michel SIMONPIETRI	à	M. Louis POZZO DI BORGO
Céline SIMONI-PIACENTINI	à	Mme Marie-Dominique GIAMARCHI
Marie-Hélène VALENTINI	à	M. Jean-Jacques PADOVANI

**QUORUM : 24**

**ABSENTS :** Eliane ARRIGHI-LENZIANI, Angèle BRUNINI, Emmanuelle DE GENTILI, Marie-Paule HOUEMER, Pierre-Noël LUIGGI, Etienne PERFETTI, Gilles SIMEONI.

Monsieur le Président ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son Secrétaire. Mme Serena BATTESTINI est élue secrétaire de séance.

**OBJET : Création d'un emploi permanent d'ingénieur général**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 17 février 2017 portant création d'un emploi permanent d'ingénieur en chef hors classe ;

Vu la vacance du poste de Directeur Général des Services de 80 000 à 150 000 habitants ;

Considérant que le poste d'ingénieur en chef hors classe a été créé par délibération du 17 février 2017, en prévision du recrutement d'un fonctionnaire titulaire de ce grade sur l'emploi fonctionnel de DGS (Directeur Général des Services de 80 000 à 150 000 habitants) à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017 ;

Considérant que ce fonctionnaire vient d'être promu par sa collectivité d'origine au grade d'ingénieur général ;

Considérant qu'il convient de procéder à une modification du tableau des effectifs afin de remplacer le grade d'Ingénieur en Chef Hors Classe par le grade d'Ingénieur Général ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité du Bureau du 2 mai 2017 ;

Vu le rapport n°2 ;

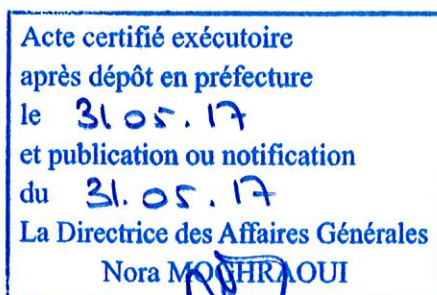
Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**DECIDE  
A l'unanimité**

De créer, par substitution au grade d'ingénieur en chef hors classe, l'emploi permanent à temps complet suivant :

**Ingénieur général**, du cadre d'emplois des Ingénieurs en chef territoriaux, pour occuper l'emploi de directeur général des services de 80 000 à 150 000 habitants.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification.**